

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 21 mars 2022.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Messieurs Kevin DUPUIS et Julien GAYTE qui donnent pouvoir respectivement à Messieurs Jean Paul CHEVALIER et André BIDAUD.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 29 avril 2022.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 25 février 2022 est adopté à l'unanimité.

TAUX IMPOTS LOCAUX 2022

André BIDAUD rappelle que la taxe d'habitation concernant exclusivement la résidence principale disparaîtra complètement en 2023, la taxe d'habitation restant d'actualité à terme pour les seules résidences secondaires.

Depuis l'exercice 2021, la Taxe d'Habitation n'est plus perçue par les communes. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur par la loi de finances 2020 article 1640G du code général des impôts.

Afin de compenser la suppression de la TH, les communes se sont vu transférer le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département. En conséquence, chaque commune s'est vu transférer le taux départemental 2020 de TFPB (soit 22,87 % pour l'Allier) qui est venu s'additionner au taux communal.

Pour 2022, le taux de référence 2021 de TFPB pour la commune de Chantelle correspondant toujours au taux 2020 (16,28 %) majoré du taux départemental 2020, soit $16,28 + 22,87 = 39,15$ % qui reste d'actualité. Un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) s'applique chaque année sur le produit de la TFPB pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation.

André BIDAUD précise que les valeurs locatives cadastrales servant ensuite de base de calcul pour la taxe foncière et la taxe d'habitation ont augmenté de 3,57 % pour l'exercice 2022 et 4,48 % en intégrant les constructions nouvelles.

En conséquence et sur avis de la commission des finances, André BIDAUD propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en vigueur, à savoir :

Taxes	Taux 2016/2021	Taux 2022
Foncière	16,28	16,28
Foncier non bâti	30,78	30,78

Néanmoins, compte tenu de l'augmentation des bases, la taxe foncière étant calculée d'après la valeur locative du bien au 1er janvier, le produit attendu de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 s'élèvera à 399 970 €, soit une augmentation de 17 643 € par rapport à 2021 (382 327 €).

Taxes	Bases 2021	Taux communal	Taux département	Taux cumulé	Produit attendu
Foncière bâti	969 052	16,28	22,87	39,15	395 024
Foncière non bâti	47 576	30,78	----	30,78	15 144
Total					410 168
Produit attendu	TH résidences secondaires	Compensation État		Coeff correcteur	TFPB 2022
410 168	27 302	4 389		-41 889	399 970

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition communaux présentés.

BUDGET PRIMITIF 2022

André BIDAUD présente le budget primitif pour l'année 2022.

Le budget primitif général s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 381 644,12 €, en section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 627 095,00 €.

Subventions associations

Conformément à la décision du 3 mai 2006 concernant l'octroi des subventions aux associations, André BIDAUD propose de renouveler ce programme à hauteur de 9 000 € sous réserve que les manifestations prévues puissent avoir lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le programme d'octroi des subventions aux associations.

Principaux investissements inscrits au budget primitif de la commune :

La commission des finances propose d'engager ou de compléter les investissements suivants :

Investissements 2022	Montant TTC
Provision Aménagement de bourg « Programme Picaudelles » <i>dont report 2021 (76 183 €)</i>	44 000 €
Installation éclairage LED école maternelle	5 500 €
Installation éclairage LED école élémentaire	2 360 €
Changement portes et fenêtres (école élémentaire et local chasse)	16 700 €
Programmation chauffage Salle Chardonnet	1 300 €
Toiture local Picaudelles	11 000 €
Toiture et rives bâtiment Mairie	5 360 €
Alarme ateliers municipaux	1 200 €
Statue Anne de France	6 000 €
Site Internet	4 800 €
Achat camion	17 000 €
Réfection stade	19 000 €
Voirie (route de la Chaume des Bouis en mitoyenneté avec Fourilles)	3 000 €
Matériels <i>(Drapeaux Mairie, vitrine, lave-vaisselle, guirlandes, nappes rondes, outillage)</i>	10 010 €
<i>Programmes d'investissement proposés par le Conseil Municipal des Enfants</i>	
Fresque école maternelle, pendule école élémentaire, fleurissement	1 000 €

André BIDAUD souligne l'abondement à hauteur de 44 000 €, pour un total de 120 183 € de provision sur le futur programme d'aménagement de bourg, les travaux de réfection du terrain de foot pour un montant de 19 000 €, le remplacement du véhicule volé pour 17 000 € et les travaux sur les bâtiments communaux intégrant les remplacements d'éclairage, de portes et de fenêtres. Il réitère la volonté du Conseil Municipal d'investir dans des travaux générateurs d'économies afin de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement. Compte tenu de la future obtention du label Petites Cités de Caractère par la commune, il est aussi proposé que la commune se dote d'un nouveau site internet.

Thierry ROLAND souligne que ce budget reste un budget fragile compte tenu du niveau de capacité d'autofinancement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget présenté.

En conclusion, André BIDAUD remercie Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de mairie, pour sa collaboration. Il remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour la confiance manifestée et le soutien apporté.

SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Sur proposition de Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de débloquer la somme de 1 000 €, dont 200 € émanant du Conseil Municipal Enfants, au profit d'organisations caritatives gérant l'accueil de réfugiés ukrainiens sur le Département.

AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du programme de travaux de l'exercice 2022, André BIDAUD propose de solliciter l'État dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions auprès de l'État au titre de l'exercice 2022 dans le cadre du remplacement de panneaux de signalisation routière.

QUESTIONS DIVERSES

- **Élections présidentielles**

Dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles 2022, le Conseil Municipal définit la composition et l'organisation du bureau de vote pour les 2 tours de scrutin des 10 et 24 avril prochains.

- **Abattage peupliers**

André BIDAUD précise que l'abattage des peupliers du Lacassou était devenu nécessaire compte tenu du caractère dangereux de la situation, par la casse à répétition de très grosses branches à proximité ou au-dessus des tables de pique-nique. Sept peupliers ont été supprimés qui seront remplacés à l'automne prochain par une dizaine d'arbres d'essence à déterminer.

- **Vol de véhicule**

André BIDAUD signale le vol du fourgon de la commune dans les locaux fermés des services techniques. Une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie.

- **Chauffage des bâtiments communaux**

André BIDAUD signale que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers, les entreprises mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a vu son prix s'envoler et cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de la commune. En conséquence et dans l'immédiat, il est décidé de l'arrêt du chauffage en Mairie et à la salle socio-culturelle. D'autres décisions relatives aux économies d'énergie pourraient être prises à la rentrée.

- **Éclairage du stade**

Toujours dans le cadre des économies d'énergie, Thierry ROLAND propose de réduire de moitié l'éclairage du stade lors des entraînements. Proposition validée.

- **Statue Anne de France**

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que l'inauguration de la statue d'Anne de France, réalisée par Madame Monique LOUBAT de Taxat-Senat, dans le cadre des 500 ans de sa disparition, se déroulera le samedi 2 juillet prochain.

Au même chapitre, André BIDAUD signale l'exposition « Anne de France : 1522-2022 » au musée Anne-de-Beaujeu de Moulins jusqu'au dimanche 18 septembre 2022.

- **Journée du handicap**

Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS fait part de l'organisation par les membres du Conseil Municipal des Enfants d'une journée « Vis mon handicap », le samedi 28 mai de 14 à 17 heures, à la salle Robert CHARDONNET. Cet atelier permettra de vivre de manière ludique et conviviale le parcours d'une personne en situation de handicap en partenariat avec quatre étudiantes en BTS de la Maison familiale rurale d'Escurolles (MFR), les résidents de l'Astrolabe, accompagnés de leur éducateur Bruno CRUCHAUD et de deux intervenants Céline RASCAGNERES et Frédéric POISSON.

- **Déchets**

Isabelle PERIN souligne que l'attrait touristique de l'abbaye contribue à une augmentation de dépôt des déchets durant les week-ends et que les poubelles mises à disposition des touristes se révèlent insuffisantes. Une étude est lancée pour remédier à ce problème.

- **Remerciements**

Jean Paul CHEVALIER remercie la municipalité pour la réfection future du terrain de football ainsi que pour la mise à disposition gratuite de la salle Robert CHARDONNET à l'occasion de l'organisation du repas Truffade par le Club Sportif Chantellois.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 15. -----